

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 30 NOVEMBRE 2025

FFCO - 15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

Membres présents (16)

Jean-Philippe STEFANINI (Président), Rémi BAUDOT, Valérie BERGER-CAPBERN, Dominique BRET (Secrétaire générale), Sylvine BROUTE, Chantal BURBAUD, Benjamin CLEMENT-AGONI (Trésorier), Pierre DELENNE, Céline DODIN (en visio), Vincent FREY (en visio), André HERMET, Joël LE COZ, Sylvie MARCHESIN, Joël POULAIN, Patrick ROBIN, Alix VILLAR.

Membres excusés / absents (3)

Marie BARRIERE (en visio de 8h55 à 9h30, pouvoir à Jean-Philippe STEFANINI), Lucas BASSET (pouvoir à Alix VILLAR), Rémi DUBOIS (pouvoir à Rémi BAUDOT).

Membre de droit

Marie-Violaine PALCAU (DTN).

Président de séance : Jean-Philippe STEFANINI - Secrétaire de séance : Dominique BRET.

Réunion tenue en présentiel et visioconférence ; Début de la réunion à 8h35, quorum atteint de 19 voix sur 19.

1. Validation des comptes-rendus des CD du 22 septembre et du 21 octobre 2025

Les comptes-rendus des Comités directeurs du 22 septembre et du 21 octobre 2025 sont définitivement approuvés.

2. Calendriers

- **Calendrier 2026**

Sylvie MARCHESIN signale qu'il manque des Délégués Nationaux et des Contrôleurs des Circuits pour assurer les courses de 2026.

- **Calendrier 2027**

Benjamin CLEMENT-AGONI présente les dossiers.

En CO pédestre, la Ligue d'Occitanie a posé un dossier, bien construit, pour l'organisation de O'France dans les Pyrénées Ariégeoises-Pays de Sault du 17 au 24 juillet ou du 24 au 31 juillet 2027.

Le Comité directeur retient ce dossier sous réserve de retour d'expertise favorable, Valérie BERGER-CAPBERN ne prenant pas part au vote.

Pour la Junior European Cup couplée avec les Nationales Sud-Est, il est rappelé que 2 dossiers ont été déposés, l'un par Orient'Alp (autour d'Autrans dans l'Isère), l'autre par Cosma Events en collaboration avec le club Sud Raid Orientation et la Ligue PACA (à Ancelle dans les Hautes-Alpes). L'expert nommé, Philippe POGU, et la DTN ont donné leur avis sur ces 2 très bons dossiers, équivalents en termes de qualité technique et logistique avec un terrain sprint plus intéressant pour le dossier du 05.

Le Président signale que, dans le cadre de la candidature de la France aux WOC 2031, prévus autour de Risoul, il a été mentionné le souhait de faire monter progressivement en compétences les organisateurs à travers la mise en place d'autres compétitions internationales.

A l'issue des échanges, le Comité directeur choisit le dossier de Cosma Events (sous condition de devenir membre associé dès 2025) avec 14 pour, 2 abstentions, 1 contre (Pierre DELENNE et Céline DODIN ne prennent pas part au vote).

A ce jour, il n'y a pas de candidat pour le Championnat de France de Sprint, le Championnat de France de Nuit et le Critérium National des Equipes. Un appel va être relancé et proposition faite à Orient'Alp, la priorité étant a minima l'organisation du CF Sprint qui pourrait être couplé à des Nationales.

En ce qui concerne la CO à VTT, il n'y a pas encore de dossiers reçus pour 2027.



3. Commissions

• Communication

Le COMag paraît 4 fois dans l'année en alternance sous format papier et sous format numérique. Le prestataire Oskar Presse a proposé de passer à un numéro « collector » (sous format papier) et 3 numéros sous format numérique pour l'année. Ceci implique la création d'une équipe pour travailler le contenu du numéro « collector ».

Après échanges, le Comité directeur valide la proposition pour 2026 avec 1 abstention.

• Numérique

Rémi BAUDOT, responsable de la commission, demande l'avis du Comité directeur sur les 2 propositions de maquettes faites pour le site vitrine par l'Agence Neutron. Le Comité directeur valide à l'unanimité la 2^{ème} proposition.

• Pratiques Sportives

Le Président présente les propositions de la commission pour l'évolution du Règlement des Compétitions 2026. Au cours de la présentation, il remercie l'ensemble des membres des commissions, notamment « Pratiques Sportives », « Classement » et « Jeunes », pour le travail réalisé, la qualité des échanges malgré les divergences, la volonté d'aboutir à des propositions.

Les modifications majeures envisagées sont passées en revue :

- définition des terrains gelés. Ce point donne lieu à de nombreuses discussions, notamment en milieu urbain, révélant des positions diverses dans l'acceptation de la notion de « terrains gelés » et dans la mise en œuvre (ouverture totale, partielle, interdiction au regard de l'essence de la CO ; possibilités offertes via le numérique...). Cette question est à travailler en 2026. Le RC restera inchangé sur ce point pour 2026 ;
- affichage des résultats (article XIII.1) : validé à l'unanimité ;
- révision du calcul du CN : calcul dès que le coureur dispose de 2 scores en excluant les 10 % meilleurs scores et les 40 % moins bons scores (arrondi à l'entier le plus proche) dans l'objectif de classer un maximum de coureurs : validé à l'unanimité ;
- mise en place d'un CN Sprint et d'un CN Forêt : afin de vérifier la possibilité de mettre en place des CN séparés Sprint et Forêt, il est nécessaire de geler le CN par exemple entre le 10 décembre 2025 et le 15 janvier 2026 ce que le Comité directeur autorise à l'unanimité ;
- Coupe de France des Clubs : afin d'arriver à valider la manière de la calculer, un premier travail a consisté à définir la philosophie souhaitée pour celle-ci – tout licencié doit pouvoir apporter des points sans se soucier d'en faire perdre à son club éventuellement quelles que soient les courses CN auxquelles il participe – d'où un calcul consistant dans le cumul des 5 meilleurs scores pédestres et des 5 meilleurs scores VTT et/ou Ski au maximum de chaque licencié ayant marqué des scores CN. Il est proposé d'ajouter à cette Coupe de France des Clubs, un Trophée pour les clubs de moins de 50 licenciés (qui représentent 50 % des clubs). Le Comité directeur valide les modalités de calcul avec 2 voix contre et 17 pour ; la mise en place d'un Trophée avec 1 voix contre, 1 abstention et 17 pour ; la prise en compte pour le nombre de licenciés dans le club de toutes les licences 15 pour, seulement des licences compétitions 2 pour et 2 abstentions ;
- modification des modalités de qualification pour les Championnats de France pédestres : sont qualifiés d'office les coureurs figurant sur la liste Haut Niveau Pédestre (plus ceux sur la liste Haut Niveau VTT pour le sprint), les 10 premiers de nationalité française du CF de l'année N-1, les coureurs sélectionnés par la DTN pour pré-sélection GF-18 pour le sprint, les N premiers coureurs de nationalité française (1 à 3 en fonction du nombre de licenciés dans la Ligue) du Championnat de Ligue, les licenciés dont le CN (3 mois avant la course) est supérieur à un seuil défini pour sa catégorie. Le Comité directeur valide à l'unanimité ;
- intégration des Championnats de Ligue dans le calcul de la Coupe de France Individuelle à partir de 2026, points marqués lors de la participation aux Championnats de sa ligue d'appartenance sur le même barème que les nationales ; validé à l'unanimité ;
- une réflexion sera engagée en 2026 sur le calcul de la Coupe de France Individuelle à partir des résultats (écart par rapport au premier) plutôt que d'attribuer des points en fonction de la place afin de mieux valoriser la performance et d'intégrer plus de monde ;
- critères Ecole de CO pour les qualifications des divisions du CFC : la commission "jeunes" a réfléchi sur la question et propose un critère basé sur les passages de balises de l'année et/ou la participation aux relais nationaux jeunes plus le CNECO. Comme il n'est pas possible de changer les critères pour une prise en compte à la fin 2025 pour



gérer les qualifiables en 2026 pour 2027, le comité directeur demande à la commission d'affiner les nouveaux critères d'ici fin février pour une prise en compte exceptionnelle des critères pour la montée (ou non) en division supérieure à fin novembre 2026 pour le CFC 2027. Ceci veut dire que la liste définitive des clubs qualifiés pour le CFC 2027 ne sera pas connue immédiatement après le CFC 2026, mais en décembre 2026. Cette proposition est validée avec 14 pour, 3 abstentions et 2 contre ;

- participation des D/H16 aux relais Hommes ou Dames du CNE : après échanges sur les pratiques de ces catégories lors des courses, le comité directeur se prononce avec 3 voix pour le maintien de la situation actuelle (autorisation des relais Hommes ou Dames du CNE seulement pour les jeunes sur liste Haut Niveau fédérale), 3 voix pour l'interdiction des relais Hommes ou Dames à tous les D/H16, 10 voix pour l'autorisation des relais Hommes ou Dames à tous les D/H16 et 3 abstentions. Les modifications du Règlement des Compétitions et des Règles Techniques et de Sécurité sont à faire en vérifiant la possibilité pour les H/D16 de courir sur des circuits de couleur violet pour toutes les compétitions ;
- sortie du Règlement des Compétitions de toutes les disciplines ne donnant pas lieu à Championnat (ou Coupe) de France et introduction dans les RTS des raids orientation et des rogaines : validé à l'unanimité ;
- En CO à VTT : ajout des catégories 75 et 80 ; dossard dans le dos possible en plus de la plaque ; indication de fourchettes de temps pour les formats de course ; traits d'inter-postes passant par les passages obligés ; modalités de départ et transmission du relais ; arrivée ; niveau technique, physique et pilotage par rapport aux catégories d'âge (à formaliser plus précisément) : validé avec 3 abstentions.

4. Haut Niveau

Marie-Violaine PALCAU présente le règlement Haut Niveau 2026, notamment les changements de critères de mise en liste SHN (qui sont liés aux places obtenues lors de compétitions internationales) ainsi que les dispositions financières (annexe 1), les règles d'attribution des aides personnalisées (annexe 2), les modalités pratiques du suivi médical et prévention et lutte contre le dopage (annexe 7), la convention individuelle SHN-FFCO. Elle signale qu'en raison des modifications des critères, la liste SHN est composée de 35 athlètes ; qu'au regard de la diminution de la subvention ANS, les coûts financiers des stages du Groupe France U18 ont fortement augmenté pour les familles. Elle indique les différentes aides personnalisées dont peuvent bénéficier les SHN.

Elle informe le Comité directeur des changements au niveau de l'encadrement de chaque groupe Haut Niveau et de l'arrivée, dans l'équipe, d'Isia BASSET.

Le Comité directeur valide à l'unanimité les différents documents.

5. Budget

Benjamin CLEMENT-AGONI fait un point à date sur le budget 2025 en indiquant les produits à encaisser et les charges à engager d'ici la clôture en fin d'année. Le budget réalisé est à ce jour en léger déficit du fait notamment de la signature tardive du contrat de développement (la subvention à recevoir est de 82 000 €). Le compte de résultat 2025 devrait être proche de l'équilibre. Au cours de la présentation, des échanges s'engagent sur le nombre de licenciés (écart de -3 par rapport à fin novembre 2024) et l'évolution au cours des 3 dernières années avec une chute conséquente dans les catégories 12, 14, 16 et 40. Ceci doit amener à s'interroger sur les raisons et les actions à mettre en place pour tenter d'endiguer cette baisse.

6. Points divers

- Les dates des Bureaux directeurs et des Comités directeurs pour le premier semestre 2026 sont fixées :
 - Bureaux directeurs : mercredi 21 janvier 20h30, mercredi 11 février 20h30, mercredi 18 mars 20h30, vendredi 27 mars 16h30 (en présentiel au siège).
 - Comités directeurs : mercredi 25 février 20h30, vendredi 27 mars 20h (en présentiel au siège), mardi 12 mai 20h30, mardi 16 juin 20h30.
- Le Président demande l'autorisation au Comité directeur d'envoyer 2 personnes aux séminaires prévus à Vilnius du 5 au 8 février 2026 pour les futurs organisateurs d'évènements majeurs de l'IOF. Le Comité directeur approuve.

Fin du Comité directeur à 13h05.

